



unesco

Normes mondiales pour des Lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information

« L'éducation aux médias et à l'information représente une dimension essentielle de l'éducation morale et civique. Elle est aussi un droit fondamental de tout citoyen, dans tous les pays du monde, car elle permet à chacun de protéger sa vie privée et de trouver sa place dans une société dont l'environnement technologique évolue de plus en plus vite. »

– Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO, devant la réunion consultative internationale sur les programmes d'éducation aux médias et à l'information, qui s'est tenue le 13 septembre 2019 à Belgrade (République de Serbie).

Table des matières

1. Préambule	4
2. Contexte, objectifs et finalité des normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information	7
2.1 Contexte	7
2.2 Objectifs des normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information	10
2.3 Finalité	11
2.4 Les lignes directrices peuvent être utilisées pour :	11
3. Principales compétences et alignement sur les priorités nationales	13
3.1 Grands principes de la conception d'un programme et de stratégies d'éducation aux médias et à l'information	13
3.2 Compétences culturelles	15
3.3 Processus et méthodologie	15
3.4 Principaux résultats d'apprentissage, compétences et attitudes de l'éducation aux médias et à l'information	17
4. Implications politiques et résultats attendus	25
5. Évaluation des programmes d'éducation aux médias et à l'information	27
6. Approches pédagogiques	29
7. Formation professionnelle et apprentissage tout au long de la vie	30
8. Collaboration avec les diverses parties prenantes pour la mise en œuvre des programmes d'éducation aux médias et à l'information	32
9. Stratégies de mise en œuvre d'un programme d'éducation aux médias et à l'information	34
APPENDICE 1 : Recommandations relatives à l'éducation aux médias et à l'information formulées par l'UNESCO et divers partenaires mondiaux depuis quarante ans	38



1. Préambule

Les autoroutes de circulation des contenus numériques sont de plus en plus nombreuses dans le monde. La question est de savoir comment s'assurer que les sociétés et les individus puissent faire un usage productif de cet écosystème d'information numérique en pleine mutation, tout en évitant les écueils.

L'UNESCO s'est engagée à aider chaque communauté et chaque individu dans le monde à acquérir des compétences en matière d'éducation aux médias et à l'information en tant que compétences de la vie courante. Dans quel but ? Pour permettre à chacun de trouver, comprendre, évaluer d'un œil critique, utiliser et créer de l'information. Face à la montée en puissance de la désinformation et des discours de haine, l'éducation aux médias et à l'information pour tous s'impose comme une urgence.

Pour l'UNESCO, l'éducation aux médias et à l'information recouvre des compétences intégrées permettant d'utiliser les services de communication et de contenu proposés par divers fournisseurs tels que les médias et autres services d'information, et les sociétés de communication sur Internet.

Des spécialistes de l'éducation aux médias et à l'information de 22 pays se sont réunis à Belgrade (République de Serbie) les 12 et 13 septembre 2019 pour une réunion consultative internationale consacrée à la mise à jour du modèle de programme d'éducation aux médias et à l'information conçu par l'UNESCO à l'intention des enseignants. Ils ont formulé à cette occasion des recommandations en vue d'un projet de normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information. Cette réunion a été suivie de consultations régionales auxquelles ont participé diverses parties prenantes de plus de 80 autres pays, représentatifs de toutes les régions du monde. La réunion de Belgrade et les consultations régionales qui ont suivi ont contribué à l'avancement de deux publications majeures :

1. Une nouvelle publication, [Media and Information Literate Citizens: Think critically, Click Wisely¹](#) (deuxième édition du modèle de programme d'éducation aux médias et à l'information conçu par l'UNESCO à l'intention des éducateurs et des apprenants) a été lancée à l'occasion d'une série de sessions qui se sont tenues du 23 au 30 avril 2021.
2. [The Belgrade Recommendations on Draft Global Standards for Media and Information Literacy Curricula Guidelines](#) (Les recommandations de Belgrade en vue d'un projet de normes mondiales pour les programmes d'éducation aux médias et à l'information). Ce document a été lancé le 14 décembre 2019 lors d'une manifestation qui s'est tenue en marge de la 40^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Puis, comme il est expliqué au paragraphe 3.3 ci-après, à la suite d'une consultation de spécialistes, de praticiens,

¹ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377068>. Consulté le 4 novembre 2021.

d'éducateurs, de représentants de gouvernements, de partenaires de la société civile, etc. de plus de 100 pays, une version définitive des *Normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information* a été validée.

Les lignes directrices dans leur version définitive ne sont pas prescriptives. Les pays peuvent les adopter ou les adapter à la situation locale. Le présent document décrit ces lignes directrices et le processus qui a conduit à leur validation. Parvenir à une éducation aux médias et à l'information pour tous impose d'intégrer ces lignes directrices à tous les niveaux de l'éducation et de l'apprentissage informel, non formel et formel. Ces lignes directrices s'adressent en premier lieu aux décideurs politiques en charge de l'élaboration des programmes d'enseignement et des programmes d'éducation aux médias et à l'information ; aux concepteurs et aux planificateurs des programmes d'enseignement, aux éducateurs, aux enseignants, aux spécialistes des médias et de l'information ; et à tous les praticiens de l'éducation aux médias et à l'information.

Ce préambule présente une vue d'ensemble des normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information.

Le deuxième chapitre propose un cadre introductif aux questions intéressant les éducateurs, les responsables de l'élaboration des programmes d'enseignement, les enseignants, les apprenants et les chercheurs, en donnant un contexte succinct à ces recommandations. Elle présente l'histoire de l'implication de l'UNESCO dans l'éducation aux médias et à l'information, l'utilité des compétences en matière d'information, de médias et de technologie pour l'autonomisation des individus, et d'autres liens vers les objectifs de développement durable.

Si l'éducation aux médias et à l'information est pertinente pour l'ensemble des 17 objectifs de développement durable (ODD), sept d'entre eux (ODD 4, 5, 8, 10, 11, 16 et 17) sont plus directement liés à quatre objectifs de développement de l'enseignement et de l'apprentissage pour l'éducation aux médias et à l'information qui peuvent contribuer à la réalisation des ODD.

Les objectifs de développement de l'enseignement et de l'apprentissage pour l'éducation aux médias et à l'information peuvent être résumés en quatre mots : guider, stimuler, permettre et impliquer des échanges entre les parties prenantes sur l'éducation aux médias et à l'information en relation avec les objectifs de développement locaux, nationaux et régionaux des pays, tout en tenant compte des normes internationales. Ces dernières comprennent deux résolutions historiques sur l'éducation aux médias et à l'information : l'une adoptée par l'UNESCO en 2019 ([résolution 40 C/56](#)) et l'autre par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2021 ([résolution A/RES/75/267](#)).

Plusieurs recommandations pratiques concernent la manière d'appliquer ces normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information.

Le troisième chapitre présente les fondements des lignes directrices finalisées pour des normes mondiales relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information et explique comment aligner ces normes sur les besoins locaux, nationaux et régionaux de chaque pays. Elle définit 19 résultats ou compétences généraux d'apprentissage de l'éducation aux médias et à l'information et six valeurs/attitudes sociales, qui sont proposées à titre indicatif. Cette partie expose également les grands principes et les processus et méthodologies à suivre lors de la recherche, du développement et de la mise en œuvre d'un programme d'éducation aux médias et à l'information.

Le quatrième chapitre est une réflexion sur la manière dont les lignes directrices peuvent encourager des pays et des décideurs politiques partout dans le monde à réfléchir aux moyens par lesquels l'éducation aux médias et à l'information peut soutenir les priorités nationales de développement. Son point central est une proposition de processus d'articulation des politiques d'éducation aux médias et à l'information. Elle énonce quatre considérations politiques permettant de mettre l'éducation aux médias et à l'information à la portée de tous, dans tous les pays : consensus, volonté de relever les défis, affectation de ressources (y compris de personnes possédant l'expertise nécessaire) et plans d'action clairs.

Les chapitres cinq, six et sept proposent des processus d'évaluation du développement des programmes d'éducation aux médias et à l'information. Ils recommandent 20 cadres et approches pédagogiques, et promeuvent l'apprentissage professionnel et tout au long de la vie par l'éducation aux médias et à l'information. L'éducation et la formation à l'éducation aux médias et à l'information nécessitent une stratégie à plusieurs axes et plusieurs parties prenantes afin de s'adresser à toutes les composantes de la société.

Les chapitres huit et neuf portent sur les différents niveaux d'engagement avec les multiples parties prenantes. Comme les besoins varient entre les niveaux local, national et régional, **le neuvième chapitre** propose plusieurs stratégies possibles de mise en œuvre d'un programme d'éducation aux médias et à l'information : (1) approches d'apprentissage hors ligne, (2) en ligne, (3) approches d'apprentissage mixte, (4) cours autonomes ou intégrés ainsi que (5) programmes d'éducation informelle au niveau communautaire.

Les spécialistes qui ont participé à la réunion consultative internationale de 2019 consacrée au programme d'éducation aux médias et à l'information de l'UNESCO ont demandé à celle-ci et à la République de Serbie de poursuivre l'examen de ce document en vue de son approbation et de l'adoption éventuelle d'une résolution connexe sur les normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information par les organes directeurs compétents de l'UNESCO et des Nations Unies.

2. Contexte, objectifs et finalité des normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information

2.1 Contexte

« Le monde est à la croisée des chemins ; le principal défi de notre époque consiste à tirer parti de la puissance de la technologie numérique en rapide évolution pour utiliser efficacement l'information et contribuer à sa promotion en tant que bien public. Pour saisir les opportunités et relever les défis, l'éducation aux médias et à l'information est de plus en plus mise à profit comme une solution et un moteur du développement durable. »

M. Tawfik Jelassi, Sous-Directeur général,
Secteur de la communication et de l'information, UNESCO

Depuis près de 40 ans, l'UNESCO s'emploie à promouvoir les compétences essentielles en matière de maîtrise de l'information, de la technologie et des médias. Cette action a trouvé un nouvel élan depuis que l'UNESCO a lancé, en 1982, la Déclaration de Grunwald, qui affirmait que « les systèmes politiques et éducatifs doivent assumer les obligations qui leur reviennent pour promouvoir chez les citoyens une compréhension critique des phénomènes de communication »². Les spécialistes font remonter aux années 1930³ les efforts d'utilisation de l'éducation aux médias, et à 1955 le terme d'éducation aux médias, en lien avec l'amélioration de la diffusion⁴. L'expression « maîtrise de l'information » a été pour la première fois utilisée par Paul Zurkoskwi en 1974 dans un rapport sur les futurs besoins de compétences au travail, dans les entreprises et dans l'industrie⁵. Le terme de « maîtrise des outils numériques » a été introduit par Paul Gilster en 1997 pour décrire de manière générale la façon dont les gens comprennent et utilisent les informations issues de diverses sources numériques⁶. Trente-neuf ans après la Déclaration de Grunwald, la situation de l'information, des médias et des technologies a radicalement changé. Ces trois notions se sont transformées en fonction de l'évolution des situations. En 2008, l'UNESCO, dans un souci d'harmonisation, a adopté le terme générique « d'éducation aux médias et à l'information », qui recouvre des compétences interdépendantes et convergentes permettant d'utiliser les outils de communication et les contenus par l'intermédiaire d'institutions telles que les bibliothèques, les médias et les opérateurs Internet.

² UNESCO : Déclaration de Grunwald sur l'éducation aux médias <https://fr.unesco.org/themes/education>. Page consultée le 5 septembre 2019.

³ Schiffrin, A. (2018). « Fighting disinformation with media literacy—in 1939 ». *Colombia Journalism Review*. <https://www.cjr.org/innovations/institute-propaganda-analysis.php>.

⁴ Grizzle, A. (2018). *Assessing Citizens' Responses to Media and Information Literacy Competencies through an online course: An Empirical Study and Critical Comparative Analysis of Experts' Views*. Thèse de doctorat. ISBN : 9788449084775 : <http://hdl.handle.net/10803/666860>. Thesis Doctorals en Xarxa (TDX). Université autonome de Barcelone, Espagne.

⁵ Ibid. (2018). *Origins and Concepts of Digital Literacy*, http://pages.ucsd.edu/~bgoldfarb/comt109w10/reading/Lankshear-Knobel_et_al-DigitalLiteracies.pdf. Page consultée le 6 septembre 2019.

Les spécialistes et les praticiens de l'information, des technologies et des médias s'accordent sur le fait que l'éducation aux médias et à l'information désigne la compréhension qu'ont les gens des contenus, de la manière dont ceux-ci sont produits et diffusés, et par qui ; la manière dont les gens utilisent ou non l'information, et dont ils utilisent ou non les bibliothèques, les médias et les services technologiques ; les connaissances, les compétences et l'attitude nécessaires pour évaluer les informations ; et la manière dont les gens peuvent gérer leurs interactions avec l'information pour parvenir aux résultats souhaités dans leur vie sociale, politique, économique et culturelle⁷.

Dans ce contexte, dans les présentes normes mondiales on a pris le parti de ne pas traiter l'éducation aux médias, la maîtrise de l'information et la maîtrise du numérique comme trois concepts distincts. Ces normes concernent plutôt un ensemble intégré de résultats d'apprentissage communs et essentiels, que toutes les parties prenantes cherchant à élaborer des programmes intégrés d'éducation aux médias et à l'information devraient prendre en considération.

En ce qui concerne la situation de l'éducation aux médias et à l'information, on classe les pays selon les catégories suivantes : (1) pays dotés de politiques et de stratégies d'éducation aux médias et à l'information à un niveau avancé, (2) pays dotés d'éléments de politiques et de stratégies d'éducation aux médias et à l'information dont la mise en œuvre est cependant peu structurée ou peu claire, et (3) pays dénués de politiques et de stratégies d'éducation aux médias et à l'information. Les programmes d'enseignement doivent tenir compte des différents contextes dans chaque situation.

Dans de nombreux pays, on s'emploie à renforcer la maîtrise des outils numériques et informatiques et des technologies de l'information dans le but d'initier les gens aux aspects matériels et logiciels de l'utilisation des outils informatiques, des appareils mobiles, etc. Ces compétences font également partie intégrante des compétences plus générales en matière d'éducation aux médias et à l'information. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris de 2014 sur l'éducation aux médias et à l'information à l'ère numérique⁸, il est important d'intensifier progressivement ces efforts en les reliant, en les mettant en synergie et en les contextualisant, au sein d'une approche intégrée des cadres de formation aux compétences en matière de médias et d'information.

Ces variables contextuelles ont été prise en compte dans la définition des présentes normes mondiales, afin de répondre aux inégalités et aux lacunes dans le domaine de la formation à l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que de soutenir des interventions dans les stratégies nationales de développement existantes. C'est pourquoi l'UNESCO prend acte du fait que l'élaboration et la validation d'un ensemble de normes pour des lignes directrices relatives à

⁷ Carlsson, U. (éd.) (2019). *Understanding Media and Information Literacy (MIL) in the Digital Age*. Faculté de journalisme, médias et communication. Université de Göteborg, Suède.
Voir également le rapport sur les normes DQ 2019.

Common Framework for Digital Literacy, Skills and Readiness. Yuhyun Park, fondateur de l'Institut, <https://www.dqinstitute.org/wp-content/uploads/2019/03/DQStandardsReport2019.pdf>. Page consultée le 8 septembre 2019.

⁸ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/news/paris_mil_declaration.pdf. Page consultée le 5 octobre 2021.

l'élaboration de programmes d'éducation aux médias et à l'information à l'intention des apprenants et des éducateurs nécessite un processus systématique. D'où **la feuille de route qui figure au paragraphe 3.3, Processus et méthodologie**, qui décrit les étapes qui ont été suivies pour valider le précédent projet et aboutir au lancement des présentes lignes directrices. Cette feuille de route repose sur 10 années d'un processus qui comprend l'élaboration et l'utilisation de la première édition du modèle de programme d'éducation aux médias et à l'information à l'intention des enseignants de l'UNESCO, ainsi que les nombreuses conférences internationales et régionales consacrées à l'éducation aux médias et à l'information qui ont abouti à diverses déclarations et recommandations. Voir également les exemples à l'appendice 1.

Les lignes directrices pour des normes mondiales relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information s'articulent autour de l'axe principal qu'est l'éducation aux médias et à l'information au service de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)⁹. Dans cette optique, elles tiennent également compte de la façon dont l'éducation aux médias et à l'information favorise l'éducation à la citoyenneté mondiale. Si elles participent à la réalisation des 17 objectifs de développement durable, l'éducation aux médias et à l'information, et les présentes lignes directrices, sont particulièrement utiles à la réalisation des ODD suivants :

1. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie – ODD 4.
2. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles – ODD 5.
3. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous – ODD 8.
4. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre – ODD 10.
5. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – ODD 11.
6. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous – ODD 16.
7. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser – ODD 17.

En outre, les compétences dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information peuvent également contribuer à réduire les barrières culturelles (liées à des facteurs tels que la religion, l'appartenance ethnique, le genre, l'âge, les croyances, etc.) et, en tant que thème transversal, établir

⁹ Singh, J., Grizzle, A., Joan S., et Culver, S. (éd.) (2015). *Media and Information Literacy for the Sustainable Development Goals. International Clearinghouse on Children, Youth and Media*, NORDICOM, Université de Göteborg, Suède. Publié en coopération avec l'UNESCO.

des voies de communication entre tous les ODD¹⁰.

L'éducation aux médias et à l'information contribue à la réalisation des ODD 16 et 11 en :

- sensibilisant les citoyens à l'accès à l'information ;
- permettant aux citoyens de réfléchir à la manière dont les informations avec lesquelles ils interagissent peuvent influencer leurs idées, leurs croyances et leurs attitudes à l'égard d'autrui, jusqu'à éventuellement attiser la violence, les antagonismes et la radicalisation ;
- le pouvoir de communication des citoyens à cet égard, leurs libertés fondamentales ; et un engagement critique envers les informations qui rendent les villes inclusives, sûres, résilientes et durables.

Elle contribue également à la réalisation de l'ODD 4, en permettant aux jeunes et aux adultes d'obtenir des informations et d'acquérir des compétences en maîtrise des médias, qui sont indispensables à une éducation de qualité. Enfin, elle contribue à la réalisation de l'ODD 5 en renforçant la capacité des gens à repérer et à combattre les stéréotypes de genre dans tous les types de référentiels d'information, de médias et de plates-formes technologiques.

2.2 Objectifs des normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information

Les lignes directrices peuvent répondre à quatre objectifs :

- 2.2.1. guider l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'éducation aux médias et à l'information par les parties prenantes dans les pays du monde entier ;
- 2.2.2. favoriser un dialogue national entre les décideurs politiques et les parties prenantes sur l'inscription de l'éducation aux médias et à l'information dans l'éducation formelle, informelle et non formelle ;
- 2.2.3. permettre aux spécialistes, aux praticiens et à toutes les parties prenantes de l'éducation aux médias et à l'information de travailler ensemble, en s'appuyant sur ces normes, pour produire des résultats d'apprentissage dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information ;
- 2.2.4. travailler avec les décideurs politiques, aux niveaux national et régional, à assurer un alignement entre les exigences locales et les ressources nationales, qui réponde aux besoins des parties prenantes visées par l'éducation aux médias et à l'information.

Ces normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information ne sont pas prescriptives.

¹⁰ Carlsson, U. et Culver, S. (2013), *Media and Information Literacy and Intercultural Dialogue Yearbook 2013 : Media and Information Literacy and Intercultural Dialogue*.

2.3 Finalité

Les lignes directrices sont destinées à être utilisées par les parties prenantes, en particulier les décideurs politiques, les médias, les bibliothèques, les plates-formes numériques, les établissements d'enseignement et de formation et les organisations non gouvernementales, comme référence pour la définition de compétences communes en matière d'éducation aux médias et à l'information. Les parties prenantes peuvent les utiliser pour mieux adapter l'éducation aux médias et à l'information aux normes éducatives, à tous les niveaux de la société. Les ministères de l'éducation, de l'information et de la communication, de la culture, des médias et des technologies de l'information et de la communication, et les instances similaires, les concepteurs de programmes d'enseignement, les institutions de la communication et de l'information, ainsi que les organismes de réglementation et d'autorégulation des médias peuvent également tirer profit de ces lignes directrices.

Celle-ci reflètent les opinions de l'UNESCO et des experts internationaux qui ont participé aux deux séries de consultations internationales et régionales. Il s'agit d'un document évolutif, qui sera mis en ligne et continuellement actualisé, en consultation avec des experts internationaux.

Les normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information peuvent servir les objectifs stratégiques suivants :

- 2.3.1. justifier le financement par les gouvernements des programmes éducatifs portant sur la recherche, le développement et la formation en matière d'éducation aux médias et à l'information ;
- 2.3.2. définir des priorités pour le financement et les activités en fonction des diverses communautés (zones rurales par opposition aux zones urbaines, population âgée, personnes handicapées, etc.) ;
- 2.3.3. aligner les besoins nationaux sur les bonnes pratiques internationales ;
- 2.3.4. mesurer l'efficacité de la formation pendant les phases de suivi et d'évaluation, ainsi que de suivi après mise en œuvre.

2.4 Les lignes directrices peuvent être utilisées pour :

- 2.4.1. sensibiliser à l'utilité d'un dialogue permanent sur l'éducation aux médias et à l'information, face à l'omniprésence de plus en plus grande des technologies de l'information et de la communication (TIC) et à leur essor rapide ;
- 2.4.2. guider l'adaptation de la nouvelle ressource de l'UNESCO *Media and Information Literate Citizens: Think critically, Click Wisely* (deuxième édition du modèle de programme d'éducation aux médias et à l'information de l'UNESCO à l'intention des éducateurs et des apprenants) ;
- 2.4.3. contribuer aux activités internationales de recherche et développement relatives à l'éducation aux médias et à l'information et à ce que l'on peut appeler l'expansion de

l'éducation aux médias et à l'information (MIL^x)¹¹, qui encourage des acteurs extérieurs au système éducatif (par exemple, les régulateurs, les villes, les plates-formes numériques, etc.) à participer à l'éducation aux médias et à l'information ;

2.4.4. guider le développement par les pays de boîtes à outils d'apprentissage pour l'éducation aux médias et à l'information en ligne et hors ligne (sous forme électronique et imprimée) à différents niveaux¹² :

- a. brochures destinées aux éducateurs, enseignants, parents et apprenants des écoles maternelles, primaires et secondaires ;
- b. manuels de formation à l'intention des formateurs de formateurs, comme il en existe dans les centres communautaires locaux, les bibliothèques publiques et autres points de contact entre la société civile, l'industrie et les organisations non gouvernementales et gouvernementales ;
- c. manuels de formation à l'intention des fonctionnaires des bureaux locaux, nationaux et régionaux ;
- d. brochures de formation professionnelle à l'intention des personnels de toutes fonctions et de tous niveaux ;
- e. ressources d'apprentissage ouvertes et en ligne (cours en ligne ouvert à toutes et à tous (MOOC), etc.) ;

2.4.5. promouvoir les notions d'accès et d'accessibilité à tous les niveaux de la société susmentionnés, afin de sensibiliser aux principes de l'éducation aux médias et à l'information par divers canaux :

- a. médias traditionnels (radio, presse, télévision) ;
- b. plates-formes en ligne, de réseaux sociaux et de messagerie sociale ;
- c. ateliers de formation des formateurs à l'intention des groupes défavorisés pour une plus large autonomisation des citoyens ;
- d. création de ressources accessibles à l'intention des personnes vivant avec un handicap ;

2.4.6. permettre aux citoyens de s'engager dans un apprentissage tout au long de la vie, grâce à l'éducation aux médias et à l'information par le biais des TIC.

¹¹ Conçu pour l'UNESCO par Grizzle, A. et Hamada, M. (2018) « Media and Information Literacy Expansion (MILx) : Reaching Citizens with MIL and other Social Competencies b » in Carlsson, U. (éd.) (2019). *Understanding Media and Information Literacy (MIL) in the Digital Age*. Faculté de journalisme, médias et communication. Université de Göteborg, Suède.

¹² Voir par exemple le Digital Wellness Toolkit, publié par le Centre d'excellence africain pour l'éthique de l'information, <https://www.up.ac.za/african-centre-of-excellence-for-information-ethics/article/2109737/digital-wellness-toolkit>. Voir aussi ACEIE (2014). The Digital Wellness Toolkit. Université de Pretoria. <https://www.up.ac.za/african-centre-of-excellence-for-information-ethics/article/2109737/digital-wellness-toolkit> et Fischer, R., et Malan, B.M. (2019). *The Development of the Digital Wellness Toolkit*. ICEGOV2019. DOI: 10.1145/3326365.3326408.

3. Principales compétences et alignement sur les priorités nationales

3.1 Grands principes de la conception d'un programme et de stratégies d'éducation aux médias et à l'information¹³

- Contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.
- Promouvoir la paix et lutter contre les discours de haine.
- Faire progresser les droits humains.
- Promouvoir la sécurité et l'état de droit.
- Promouvoir la diversité culturelle et linguistique.
- Trouver un équilibre entre la responsabilisation des citoyens et les mesures visant à les protéger des risques.
- Favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Réduire les obstacles à la compréhension mutuelle.
- Réduire les inégalités.
- Favoriser la participation sociale et la tolérance pour promouvoir la démocratie et la paix.

Les « cinq règles de l'éducation aux médias et à l'information » promues par l'UNESCO, qui sont présentées dans la figure 2 ci-dessous, s'inspirent des principes susmentionnés sur lesquels reposent les présentes lignes directrices. Les principes ROAM¹⁴ (Respect des droits humains, Ouverture, Accessibilité, Multiples acteurs) d'universalité de l'Internet adoptés par les États membres de l'UNESCO en 2015, qui s'appliquent également à l'éducation aux médias et à l'information, ainsi qu'à l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'intelligence artificielle, notamment la publication *Piloter l'IA et les TIC avancées pour les sociétés du savoir*, offrent un cadre complémentaire pour l'élaboration de programmes d'éducation aux médias et à l'information¹⁵. L'éducation aux médias et à l'information a été reconnue comme particulièrement pertinente en ce qui concerne la notion d'accessibilité, compte tenu de l'importance que revêt l'accès universel à l'information sur Internet pour l'exercice du droit à l'éducation.

¹³ Grizzle, A. et Torras, M.C. (éds.) (2013). *Media and Information Literacy Policy and Strategy Guidelines*. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Paris (France).

¹⁴ Respect des droits humains, Ouverture, Accessibilité, Multiples acteurs.

¹⁵ <https://en.unesco.org/news/unesco-advocated-roam-principles-steering-ai-knowledge-societies>.

Figure 1 : Les cinq règles de l'éducation aux médias et à l'information



Règle 1 : L'information, la communication, les bibliothèques, les médias, la technologie, Internet et d'autres types de fournisseurs d'informations participent à l'engagement civique critique et au développement durable. Ils sont d'égale importance. Aucun n'est plus pertinent que les autres et ne devrait être considéré comme tel.

Règle 2 : Tout citoyen est créateur d'informations/connaissances et a un message à livrer. Les citoyens doivent être équipés des moyens d'accéder à de nouvelles informations/connaissances et à s'exprimer. L'éducation aux médias et à l'information concerne tout le monde – hommes et femmes sur un pied d'égalité – et elle favorise les droits humains.

Règle 3 : L'information, la connaissance et les messages ne véhiculent pas toujours des valeurs neutres et ne sont pas toujours dénués de parti pris. La conceptualisation, l'utilisation et l'application de l'éducation aux médias et à l'information doivent rendre cette réalité transparente et compréhensible à tous.

Règle 4 : Tout citoyen veut connaître et comprendre les informations, les connaissances et les messages nouveaux et communiquer, même s'il/elle n'est pas conscient(e), n'admet pas ou n'exprime pas qu'il/elle le fait. Ses droits doivent cependant ne jamais être mis en péril.

Règle 5 : L'éducation aux médias et à l'information ne s'acquiert pas du jour au lendemain. C'est une expérience dynamique et un processus qui ne s'achève que lorsqu'il inclut des connaissances, des compétences et des attitudes, et lorsqu'il recouvre la recherche, l'évaluation, l'utilisation, la production et la communication d'informations et de contenus médiatiques et technologiques.

3.2 Compétences culturelles

Parmi les aptitudes à la réflexion critique qui peuvent être développées dans les programmes d'éducation aux médias et à l'information partout dans le monde, l'association des compétences interculturelles aux compétences dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information peut favoriser le dialogue, la compréhension mutuelle, le respect et l'inclusion sociale. Les apprenants et les éducateurs peuvent et doivent être formés à reconnaître et diagnostiquer les obstacles culturels à la communication auxquels ils sont confrontés. Ceux-ci peuvent être évalués et mesurés grâce à la méthode des « 20 obstacles culturels à la communication »¹⁶, dont les questionnaires quantitatifs ont déjà été testés dans divers pays. Cette méthode a été développée par des spécialistes et des praticiens de l'éducation aux médias et à l'information indépendants de l'UNESCO.

3.3 Processus et méthodologie

La définition de normes pour le développement des programmes d'éducation aux médias et à l'information a commencé avant la réunion consultative internationale de l'UNESCO, tenue en 2019 en République de Serbie, et les consultations régionales qui ont suivi. En effet, pendant 39 ans l'UNESCO a apporté son soutien à diverses conférences, à des initiatives de renforcement des capacités et au développement de ressources connexes. Ces actions ont débouché sur diverses déclarations et recommandations internationales, dont la liste figure à l'appendice 1 de ce document. Le programme d'éducation aux médias et à l'information de l'UNESCO s'est appuyé sur les enseignements de ces réunions régionales et internationales.

Ces normes ont été affinées selon une méthodologie de type Delphi¹⁷. Le processus a notamment consisté à communiquer successivement avec des spécialistes de l'éducation aux médias et à l'information, des praticiens, des éducateurs, des apprenants, des décideurs politiques, des chercheurs et des universitaires activement impliqués dans le développement, l'enseignement et l'apprentissage de l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que des intermédiaires technologiques. Il comportait six grandes étapes :

3.3.1 Étape 1 : Recueil d'éléments factuels et de données. Un travail approfondi de recherches secondaires a été mené en vue de répertorier les cours d'éducation aux médias et à l'information existants, leur contenu et leurs publics prioritaires. Les données recueillies ont permis de faire apparaître des similitudes ou des approches communes de l'éducation aux médias et à l'information dans différents contextes.

3.3.2 Étape 2 : Recherche d'un consensus chez les spécialistes et les praticiens. À l'instar des consultations internationales de spécialistes organisées en République de Serbie, qui ont donné l'impulsion initiale à ce processus ultérieur, des spécialistes et des praticiens d'autres

¹⁶ Ortiz, F.C. (2015). *Creatividad, Comunicación y Cultura: Gestión innovadora de proyectos educativo-culturales en la Era Digital*. Editorial Pueblo y Educación, La Havane.

¹⁷ <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.2304/pfie.2013.11.6.755>.

régions ont contribué à définir et valider les exigences idéales d'un programme d'éducation aux médias et à l'information à tout niveau de la société. Les consultations régionales/sous-régionales suivantes ont été menées :

3.3.2.1 Réunion consultative pour les États arabes avec les participants internationaux au 12^e Forum de dialogue politique de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants (8-10 décembre 2019).

3.3.2.2 Consultations régionales pour l'Afrique de l'Est (5 mars 2020).

3.3.2.3 Consultations régionales en Amérique latine (29 et 30 juin 2020).

3.3.2.4 Consultations régionales en Afrique de l'Ouest (7 juillet 2020).

3.3.2.5 Consultations régionales dans les Caraïbes (30 juillet 2020).

3.3.2.6 Consultations internationales avec le comité de rédaction de la nouvelle ressource de l'UNESCO, *Media and Information Literate Citizens: Think critically, Click Wisely* (deuxième édition du modèle de programme d'éducation aux médias et à l'information de l'UNESCO à l'intention des éducateurs et des apprenants), de décembre 2020 à avril 2021.

3.3.3 **Étape 3** : Retour d'informations des principaux groupes de parties prenantes appartenant à la sphère publique (gouvernements, jeunes, personnes âgées, groupes de non-experts, etc.), dans le cadre de débats sur le projet de normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information et du lancement de ce projet le 14 novembre 2019, lors de la 40^e Conférence générale de l'UNESCO. Les réactions aux différentes consultations ont été recueillies par des spécialistes.

3.3.4 **Étape 4** : Affinement/révision de la formulation des lignes directrices. Les réactions ont été synthétisées et analysées, et les résultats consolidés.

3.3.5 **Étape 5** : Lancement et diffusion dans le monde entier des normes mondiales finalisées pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information et reconnaissance éventuelle au sein des Nations Unies.

3.3.6 **Étape 6** : Suivi. L'utilisation des lignes directrices pour des normes mondiales relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information fera l'objet d'un suivi par le biais d'une plate-forme multimédia, et un mécanisme sera conçu et mis en œuvre pour leur mise à jour tous les cinq à sept ans.

Après avoir suivi les étapes 1 à 4 et partiellement l'étape 5 ci-dessus, des spécialistes, des praticiens, des éducateurs, des représentants de gouvernements, des partenaires de la société civile et d'autres parties prenantes de plus de 100 pays représentant toutes les régions du monde ont contribué à la validation des lignes directrices pour des normes mondiales relatives au développement de

programmes d'éducation aux médias et à l'information.

3.4 Principaux résultats d'apprentissage, compétences et attitudes de l'éducation aux médias et à l'information

Pour faciliter l'utilisation de ces lignes directrices, 19 principaux résultats d'apprentissage ou compétences pour l'éducation aux médias et à l'information et six valeurs/attitudes sociales sont proposés à titre indicatif aux parties prenantes (voir le tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 : Principaux résultats d'apprentissage ou compétences pour l'éducation aux médias et à l'information¹⁸

	Principaux résultats d'apprentissage pour l'éducation aux médias et à l'information	Compétences des personnes ayant reçu une éducation aux médias et à l'information
1.	Reconnaître et formuler un besoin d'information et de communication dans la vie personnelle et civique.	Sont capables de reconnaître, de déterminer et d'énoncer la nature, le type, le rôle et la portée d'un contenu, des institutions et de la technologie numérique en rapport avec les besoins et les intérêts personnels, sociaux et civiques ; peuvent faire la distinction entre leurs besoins propres et les besoins, les systèmes et les motivations des fournisseurs de contenus.
2.	Comprendre le rôle et les fonctions des fournisseurs d'informations que sont, par exemple, les bibliothèques, les archives, les musées, les éditeurs, les médias, les entreprises de communication numérique.	Sont capables de comprendre la nécessité et la fonction des médias, de l'information et des fournisseurs de TIC dans la société, et comment ces institutions peuvent contribuer au développement durable, à la solidarité humaine et à des sociétés ouvertes, transparentes et inclusives.

¹⁸ Diverses sources utilisées. Voir *UNESCO Media and Information Literacy Assessment Framework: Country readiness and competencies*, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000224655>. Page consultée le 11 septembre 2019.

Également repris de Grizzle, A. (2018). *Assessing Citizens' Responses to Media and Information Literacy Competencies through an online course: An Empirical Study and Critical Comparative Analysis of Experts' Views*. Thèse de doctorat. ISBN : 9788449084775. <http://hdl.handle.net/10803/666860>. Thesis Doctorals en Xarxa (TDX). Université autonome de Barcelone, Espagne.

Voir également Frau-Meigs, D. (2019). *A Curriculum for MIL Teaching and Learning*. In Carlsson, U. (2019). *Understanding Media and Information Literacy (MIL) in the Digital Age*. Faculté de journalisme, médias et communication. Université de Göteborg, Suède.

3.	Comprendre les conditions dans lesquelles les fournisseurs d'informations peuvent remplir leurs fonctions.	Comprendre l'importance de la liberté d'expression, du droit à l'information et de la liberté de la presse ; les questions relatives à la propriété des médias et des plates-formes de communication numérique ; les protocoles et les technologies de prise de décision ouverts et fondés sur les droits ; ainsi que le professionnalisme et l'éthique. Sont conscients que de nombreux fournisseurs sont motivés par le profit, ce qui peut être contraire au bien public et au bien-être de la population. Peuvent comprendre les conditions d'utilisation, et décider, évaluer et agir en conséquence. Sont à même de savoir dans quels cas des personnes utilisent les outils de communication numériques pour produire des discours de haine et/ou de la désinformation, savent comment les contrer en proposant des récits positifs et vérifiés et en renforçant les compétences en matière de vérification des faits, et comprennent la nécessité pour les sociétés de communication numérique de mettre en place des mécanismes d'atténuation transparents et des stratégies de signalement.
4.	Trouver et évaluer des contenus utiles à leurs besoins personnels, éducatifs, politiques, culturels, religieux et autres besoins sociétaux.	Sont capables d'appliquer des techniques de recherche et de trouver, ainsi que d'évaluer, des informations et des contenus médiatiques de manière efficace et efficiente ainsi que de reconnaître la provenance, la logique de classement et les données qui découlent de la génération de résultats de recherche – en lien avec les questions sociales et de développement.

5.	Faire une évaluation critique des contenus.	Sont à même d'évaluer, analyser, et comparer des contenus. Peuvent repérer et déconstruire des thèses complotistes. Peuvent également évaluer de manière critique l'authenticité, la fiabilité, la crédibilité et l'objectif des fournisseurs d'informations, et peser les opportunités et les risques potentiels.
6.	Être capable de se protéger des risques en ligne liés aux logiciels, aux contenus, aux contacts et aux échanges.	Sont informés des pratiques de sécurité numérique et peuvent mettre ces connaissances en pratique pour se protéger des risques en ligne (usurpation d'identité, hameçonnage, logiciels espions, infection virale, atteinte à la vie privée). Sont conscients des menaces pour leur sécurité personnelle (telles que la manipulation psychologique, l'intimidation, les conseils potentiellement dangereux, le profilage, les contenus inadaptés à la tranche d'âge, les contenus illicites, l'incitation à nuire aux droits humains, la discrimination et la violence, la violation des droits de l'homme, etc.) et savent qu'ils ne doivent pas diffuser ni partager les contenus de cette nature. Savent comment exiger un devoir de diligence de la part des fournisseurs de contenus.
7.	Analyser, partager, organiser et stocker des contenus.	Sont capables d'analyser un contenu au moyen de divers outils et méthodes, d'organiser des contenus selon des catégories analytiques prédéfinies adaptées à leurs besoins et/ou de leurs ressources, et de les stocker et les partager de manière appropriée.

8.	Synthétiser ou utiliser des idées extraites d'un contenu.	Sont à même de rassembler et synthétiser des contenus. Après les avoir rassemblés, peuvent extraire des ressources de connaissances et utiliser des idées, ainsi qu'appliquer les concepts qui en résultent.
9.	Faire un usage éthique et responsable des informations, et les exposer ou expliquer des connaissances nouvellement acquises à un public ou à un lectorat sous une forme et par un moyen adapté.	Sont capables de communiquer et utiliser des contenus et des connaissances d'une manière éthique et efficace. Peuvent également choisir la forme et la méthode les mieux adaptées aux besoins du public.
10.	Être capable de mettre en pratique des compétences en TIC pour utiliser des logiciels, traiter des informations et produire du contenu.	Sont capables d'utiliser les TIC pour rechercher, évaluer et créer du contenu, et possèdent les compétences requises dans l'utilisation des TIC pour s'engager dans la production et la distribution de contenus.
11.	Être capable d'utiliser des compétences en TIC pour créer des produits et des services ayant une valeur sociétale ou commerciale, et favoriser ainsi l'innovation et l'esprit d'entreprise.	Ont la capacité et les compétences requises pour créer du contenu et d'autres services à l'intention d'entreprises, et de participer ainsi à l'économie de la connaissance.
12.	Être capable d'utiliser les TIC avec un regard critique.	Sont capables d'aller au-delà d'un usage élémentaire des TIC pour comprendre le développement de ces outils, c'est-à-dire les processus, les mécanismes et les conditions qui ont participé à ce développement, à son appropriation, son contrôle et sa dépendance au chemin emprunté.
13.	S'engager auprès des fournisseurs de contenu en tant	Savent comment encourager activement les institutions et les individus à promouvoir une gouvernance fondée sur les droits, ouverte,

	que citoyens du monde actifs.	accessible et multipartite, ainsi que la solidarité humaine en ce qui concerne le rôle des bibliothèques, des archives, des musées, des médias et des entreprises de communication numérique.
14.	Gérer sa vie privée en ligne et hors ligne.	Comprennent la nécessité et la valeur du droit à la vie privée en ligne et hors ligne pour le plein épanouissement de leur personnalité et pour la protection de leurs droits, tout en respectant ceux des autres. Peuvent faire valoir ces droits face aux ingérences. Ont conscience que les profils et les données personnelles, notamment en ligne, font l'objet d'une marchandisation et d'une monétisation. Sont capables de régler les paramètres/niveaux de confidentialité. Savent trouver un juste équilibre entre la protection de la vie privée d'une part et la transparence, la liberté d'expression et l'accès à l'information d'autre part. Font un usage éthique des données personnelles et respectent la vie privée d'autrui.
15.	Gérer les interactions avec les jeux, notamment lorsqu'ils font appel à l'intelligence artificielle (IA).	Comprennent les avantages et les risques des jeux pour l'apprentissage et le développement durable. Savent quand les libertés peuvent être menacées lors d'interactions avec des jeux. Participent à promouvoir le développement des jeux. Savent comment plaider pour la transparence et les audits de l'IA et des jeux. Surveillent les liens entre la vie privée et les interactions avec l'IA et les jeux. Sont conscients des problèmes de dépendance et des stéréotypes négatifs liés aux jeux.

16.	S'engager avec tous les services de contenu et de communication à promouvoir l'accès à l'information, la liberté d'expression, le dialogue interculturel et interreligieux, la participation démocratique et l'égalité des genres, et à lutter contre toutes les formes d'inégalité, d'intolérance et de discrimination.	Connaissent la valeur que représente la participation sociale à travers les services de contenu en termes d'accès à l'information, de liberté d'expression, de liberté d'opinion (sans discours de haine), de dialogue interculturel, de participation au débat démocratique et de promotion de la paix par divers moyens et de manière éthique.
17.	Appliquer l'éducation aux médias et à l'information à d'autres formes d'éducation.	Savent comment mettre à profit leurs aptitudes à la pensée critique pour aborder l'éducation dans les domaines de la santé, de la finance, des sciences, des échanges interculturels et d'autres formes d'éducation sociale.
18.	Appliquer l'éducation aux médias et à l'information à la résolution de problèmes et à la collaboration.	Ont conscience que les opportunités et les défis rencontrés dans la vie passent par la communication. Savent comment établir avec les autres des contacts physiques et par le biais de la technologie et des médias afin de mutualiser les informations et les connaissances pour développer des idées et résoudre des problèmes.
19.	Savoir reconnaître les discours de haine et les contenus visant à promouvoir l'extrémisme violent et y répondre.	Comprennent comment des contenus peuvent atténuer ou propager la haine et l'extrémisme violent. Savent reconnaître les contenus à caractère discriminatoire ou haineux et quelles mesures prendre lorsqu'ils sont exposés à de tels contenus.
	Valeurs et attitudes qui peuvent être encouragées par les compétences en éducation aux médias et à l'information	
20.	Dialogue interculturel et interreligieux.	

21.	Liberté d'expression et accès à l'information.
22.	Tolérance et respect des droits et de la dignité d'autrui.
23.	Conscience de soi et remise en question de ses propres croyances.
24.	Connaissance des normes internationales relatives aux droits de l'homme.
25.	Développement durable, solidarité et paix.

NOTE : Pour de plus amples informations sur les résultats d'apprentissage liés à ces compétences, voir également :

- I. Partie 1, Curriculum and Competency Framework, du manuel *Media and Information Literate Citizens: Think critically, Click Wisely* de l'UNESCO (deuxième édition du modèle de programme d'éducation aux médias et à l'information de l'UNESCO à l'intention des éducateurs et des apprenants).
- II. *Global Media and Information Literacy Assessment Framework: Country Readiness and Competencies*.

Tous les utilisateurs doivent avoir accès à un outil qui classe les compétences en éducation aux médias et à l'information, des compétences les plus élémentaires aux plus avancées. C'est pourquoi l'UNESCO travaille à créer une autre ressource, dans le cadre de sa boîte à outils pour l'éducation aux médias et à l'information, qui détaillera les compétences en éducation aux médias et à l'information en fonction de l'âge.

4. Implications politiques et résultats attendus

« Nous vivons dans un monde de plus en plus connecté, qui nécessite un projet de mise en œuvre de l'éducation aux médias et à l'information dans tous les pays et pour tous les citoyens. » (*Media and Information Literacy: Policy and Strategy Guidelines*).

Les présentes normes mondiales pour des lignes directrices relatives au développement de programmes d'éducation aux médias et à l'information invitent les pays du monde entier à réfléchir à la manière dont l'éducation aux médias et à l'information peut contribuer à leurs priorités de développement, par exemple dans les domaines suivants :

1. économie, santé, droit, sécurité, politiques publiques, infrastructures et services éducatifs et technologiques ;
2. accès effectif à l'utilisation des médias, des bibliothèques et des autres fournisseurs de contenu, y compris en ligne, et accès et utilisation des technologies de l'information ; renforcement du plaidoyer et des pratiques en faveur de la liberté d'expression, ainsi que de l'indépendance et de la diversité des médias ; promotion d'une utilisation et d'une production éthiques des contenus, à l'expression personnelle et à l'innovation ;
3. recul de l'intolérance et renforcement de la compréhension interculturelle et de la paix par-delà les frontières politiques, ethniques, religieuses et de genre ; autonomisation des femmes ; conservation, protection et diffusion auprès d'un public plus large des connaissances, des cultures et des langues autochtones, ainsi que promotion de l'innovation culturelle ;
4. promotion d'autres priorités nationales et locales, dans lesquelles les liens entre le développement durable et l'éducation aux médias et à l'information doivent être clairs, multiformes, intersectoriels et interdisciplinaires.

Les sociétés doivent avoir un projet fort pour l'éducation aux médias et à l'information pour tous, au niveau national. Pour y parvenir, quatre autres aspects relatifs aux politiques peuvent être pris en compte : parvenir à un consensus ; relever les défis ; mobiliser les ressources, y compris l'expertise nécessaire ; et élaborer un plan d'action clair.

1. **Parvenir à un consensus** : l'éducation aux médias et à l'information relevant d'un programme de développement interdisciplinaire, elle implique plusieurs ministères, la société civile et des acteurs privés. Elle touche à l'éducation, mais aussi à la communication et la technologie, à la culture et à d'autres domaines relevant de l'administration publique. Il est donc primordial de proposer un « cadre politique transversal », qui englobe l'éducation aux médias et à l'information dans différents domaines de l'administration publique et implique

également des acteurs d'autres secteurs concernés de la société.

2. **Relever les défis** : les facteurs technologiques, épistémologiques et économiques représentent des défis pour la recherche d'un consensus entre les parties prenantes en ce qui concerne l'éducation aux médias et à l'information. C'est pourquoi les politiques d'éducation aux médias et à l'information doivent définir des principes permettant de surmonter ces défis. Pour inciter les parties prenantes à trouver un consensus sur l'éducation aux médias et à l'information et à prendre part à des initiatives dans ce domaine, il convient de trouver des avantages démocratiques, personnels, sociaux et économiques à l'éducation aux médias et à l'information. Il convient également de créer des partenariats, des pratiques et des projets mutuellement avantageux.
3. **Mobiliser les ressources, y compris l'expertise nécessaire** : l'allocation de ressources pour le développement de l'éducation aux médias et à l'information est nécessaire et doit être envisagée à plusieurs niveaux : les infrastructures médiatiques, informationnelles et technologiques disponibles, les ressources directes pour le financement des programmes d'éducation aux médias et à l'information, et la disponibilité des ressources humaines et de l'expertise pour mettre en œuvre les programmes d'éducation aux médias et à l'information.
4. **Élaborer un plan d'action clair** : pour concevoir, mettre en œuvre et contrôler efficacement un programme d'éducation aux médias et à l'information, un plan d'action détaillé est nécessaire aux niveaux national et institutionnel.

Les lignes directrices et les politiques ne sont efficaces que si elles sont utilisées. Des efforts soutenus sont nécessaires dans les domaines de la recherche sur l'éducation aux médias et à l'information, ce qui inclut l'évaluation des pratiques pédagogiques, l'évaluation des capacités d'enseignement, la mesure des compétences en matière d'éducation aux médias et à l'information parmi les différents niveaux d'utilisateurs, l'examen des interventions en matière d'éducation aux médias et à l'information dans des contextes socioculturels multiples – environnements sociaux interculturels, multilingues et divers. Les implications politiques et les résultats attendus reposent sur l'évaluation et la révision systématiques des pratiques en place, ainsi que sur la mise en œuvre et l'évaluation permanentes des activités d'éducation aux médias et à l'information. Un travail de sensibilisation constant, la formation des enseignants et la « formation des formateurs » doivent être dirigés et financés par les gouvernements nationaux.

Les décideurs politiques et les principales parties prenantes doivent coordonner les stratégies et les activités dans ce domaine et créer des synergies pour assurer une mise en œuvre, un suivi et une évaluation efficaces. Une approche fondée sur des données probantes, mesurable et spécialisée est nécessaire pour les efforts déployés dans les pays du Sud et du Nord, et donner lieu à des échanges de bonnes pratiques.

5. Évaluation des programmes d'éducation aux médias et à l'information

Il est possible d'élaborer, d'adapter et d'adopter des outils d'évaluation des compétences portant sur les capacités des éducateurs et des apprenants, l'acquisition des compétences et les capacités des utilisateurs, ainsi que l'évaluation des interventions en matière d'éducation aux médias et à l'information. En ce qui concerne les processus d'évaluation et de collecte de données, une attention doit être accordée à l'intégration des systèmes de gestion de la formation et des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE), conjugués avec d'autres processus d'apprentissage collaboratif, tels que l'enseignement assisté par ordinateur (EAO). Les résultats de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes d'enseignement, ainsi que des évaluations des besoins devraient également être présentés sous forme d'archives en libre accès. Ce format contribuerait au partage des connaissances, dont les autres parties prenantes pourraient ainsi bénéficier. L'évaluation ne devrait pas se limiter aux évidences et devrait viser à identifier les tendances pour l'avenir.

Dans l'ensemble du processus, un accent doit être mis sur la promotion des bonnes pratiques (fondées sur des preuves tangibles), ce qui permettrait une meilleure intégration de l'éducation aux médias et à l'information dans les programmes d'enseignement.

Une fois les objectifs d'éducation aux médias et à l'information intégrés dans les programmes d'enseignement, il est essentiel d'évaluer les compétences connexes afin d'améliorer les politiques et stratégies ou d'introduire des programmes d'enseignement et d'apprentissage spéciaux. À cette fin, le manuel *Global Media and Information Literacy Assessment Framework: country readiness and competencies*¹⁹ peut constituer un outil utile, car il présente les principes et la méthodologie permettant d'évaluer, au niveau national, la préparation des pays et les compétences existantes en matière d'éducation aux médias et à l'information. Il indique également les défis à relever au moyen d'une évaluation et d'un suivi constants de la qualité, à savoir :

- les résultats de l'apprentissage, ainsi que ceux d'autres processus et conditions dans le cadre desquels les évaluations éducatives sont menées ;
- la notion de « qualité », en tenant compte des « Compétences pour le XXI^e siècle », de l'éducation en vue du développement durable, et de l'éducation à la citoyenneté mondiale, et en établissant des liens avec ces domaines (entre autres) ;
- une pleine intégration de l'évaluation des compétences et capacités non cognitives ;
- l'adoption d'une approche prospective pour identifier les futures tendances.

¹⁹ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000224655>. Page consultée le 4 novembre 2021.

L'évaluation des compétences en éducation aux médias et à l'information et les changements dans les pratiques d'évaluation nécessitent dès le départ une stratégie, qui consiste à définir l'ensemble des compétences et à reconnaître les nouvelles compétences acquises, ainsi qu'à apporter des modifications éventuelles à la description des compétences visées.

Cela signifie que l'enseignement et l'apprentissage en général devraient permettre le développement de compétences professionnelles propices à une évaluation inclusive et innovante, ce qui favoriserait l'enseignement et l'apprentissage de l'éducation aux médias et à l'information et participerait à la création de synergies dans ce domaine. L'éducateur joue donc un rôle actif dans l'amélioration des compétences, en suscitant des expériences d'apprentissage qui intègrent effectivement une approche axée sur l'apprenant.

6. Approches pédagogiques

L'apprentissage de l'éducation aux médias et à l'information peut être amélioré par un ensemble d'approches de l'enseignement et de l'apprentissage :

Cadres pédagogiques :

- Apprentissage constructiviste
- Apprentissage transformateur
- Approche collaborative (entre les enseignants et les élèves)
- Approche intégrative (établissement de liens entre les programmes)
- Approche humaniste de l'apprentissage (imitation du modèle d'identification, en l'occurrence l'enseignant)
- Apprentissage personnalisé/adapté (tenant compte des besoins individuels des élèves)

Méthodologies pédagogiques :

- Approche fondée sur l'investigation
- Apprentissage par problèmes
- Investigation scientifique
- Étude de cas
- Apprentissage coopératif
- Analyse textuelle
- Analyse contextuelle
- Traduction
- Simulations
- Productions
- Enseignement en équipe
- Pratique réflexive
- Apprentissage par l'expérience (apprendre par la pratique, la création, l'écoute, etc.)
- Réponse spontanée aux modes de comportement des élèves, ce qui peut amener à adopter une approche pédagogique différente. Les formateurs doivent faire preuve de souplesse et adopter différentes approches avec les élèves.

REMARQUE : Pour une description de ces approches pédagogiques, voir aussi :

*Partie 1 – Curriculum and Competency Framework, dans le manuel *Media and Information Literate Citizens: Think critically, Click Wisely* de l'UNESCO (deuxième édition du modèle de programme d'éducation aux médias et à l'information de l'UNESCO à l'intention des éducateurs et des apprenants).*

7. Formation professionnelle et apprentissage tout au long de la vie

La formation à l'éducation aux médias et à l'information nécessite une stratégie à plusieurs axes afin de s'adresser à toutes les composantes de la société. Elle va au-delà de la formation à l'éducation aux médias et à l'information en milieu scolaire, comme le souligne la Proclamation d'Alexandrie sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie (2015). Cette formation doit s'aligner sur l'agenda Éducation 2030, afin que le programme d'éducation aux médias et à l'information contribue à l'objectif de développement durable 4, qui vise à « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Pour promouvoir la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie, il est possible de s'appuyer sur les points suivants²⁰ :

- Le programme peut cibler :
 - I. les niveaux d'éducation formelle (primaire, secondaire et supérieur) ;
 - II. les pratiques d'éducation informelle au niveau individuel (c'est-à-dire, l'autoformation, les cours en ligne ouverts à tous, les ressources éducatives libres, l'accès à des ressources de qualité, etc.) ;
 - III. les niveaux communautaires (groupes d'étude et de lecture, séances interactives en bibliothèque, ateliers de mobilisation communautaire, etc.) ;
 - IV. les situations professionnelles (décideurs politiques, journalistes, soignants, fonctionnaires gouvernementaux, membres du personnel des organisations de la société civile, responsables de campagne électorale, etc.).
- Il faut mettre l'accent sur la formation/les interventions relatives à l'éducation aux médias et à l'information, de façon à ce que les groupes marginalisés et défavorisés de la société, notamment les peuples autochtones, y aient une participation significative et profitable.
- Les supports de formation à l'éducation aux médias et à l'information doivent être conçus dans les langues régionales et adaptés à celles-ci, tout comme les contenus multimédias éducatifs.
- Il est essentiel de développer et d'entretenir un réseau de conseillers/de mentors pour la formation à l'éducation aux médias et à l'information dans les contextes d'apprentissage professionnel et tout au long de la vie. Un modèle de formation des formateurs permettrait la

²⁰ Voir Figure 1.

création durable d'un ensemble varié de formateurs/de mentors/de conseillers/de facilitateurs spécialisés dans ce domaine.

- Grâce aux technologies de l'information et de la communication, les programmes d'éducation aux médias et à l'information pourraient être fournis en ligne (par exemple, sous forme de MOOC).
- Un programme d'éducation aux médias et à l'information peut recourir à des technologies nouvelles, comme l'intelligence artificielle sur laquelle se fondent l'analyse de l'apprentissage et les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE).
- Parce que l'intelligence artificielle (IA) a le potentiel de rendre les possibilités d'apprentissage plus accessibles à l'avenir, elle pourrait contribuer à fournir un accès à des modes d'apprentissage alternatifs aux communautés isolées et marginalisées, parmi lesquelles les personnes handicapées. Un programme d'éducation aux médias et à l'information peut exploiter ce potentiel par une distribution plus large sur les plates-formes d'apprentissage en ligne pour la formation des enseignants, en tenant compte des problèmes soulevés par le contrôle des systèmes d'IA et des questions relatives à la collecte des données et à leur utilisation à diverses fins commerciales.
- L'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle requièrent des supports d'auto-apprentissage. Ces supports peuvent être créés sous forme de ressources éducatives libres, permettant d'adapter la formation à l'éducation aux médias et à l'information aux diverses situations et aux divers groupes d'apprenants. Cela inclut l'élaboration de support d'auto-apprentissage pour les personnes âgées.
- Une approche mixte apporterait de meilleurs résultats d'apprentissage, compte tenu des taux d'abandon élevés associés à l'apprentissage tout au long de la vie. L'alliance de l'apprentissage en ligne et hors ligne contribuerait à améliorer les résultats de l'apprentissage en matière d'éducation aux médias et à l'information (voir le chapitre 9 ci-dessous).

8. Collaboration avec les diverses parties prenantes pour la mise en œuvre des programmes d'éducation aux médias et à l'information

Une collaboration à la fois horizontale et verticale devrait être encouragée. La collaboration horizontale désigne dans ce contexte les échanges réguliers, en distanciel et en présentiel, entre chercheurs, experts, professionnels et autres parties prenantes de l'éducation aux médias et à l'information, afin de permettre une évaluation comparative internationale et de stimuler la pensée critique et l'innovation. La collaboration verticale associe les approches descendante et ascendante entre les gouvernements, les universités et éducateurs, la société civile et les communautés, et les représentants du secteur, pour la mise en œuvre des programmes d'éducation aux médias et à l'information. Les recommandations supplémentaires incluent :

- un examen d'ensemble initial s'appuyant sur le programme d'éducation aux médias et à l'information de l'UNESCO et sur le Cadre de programme et de compétence devrait être réalisé dans le but d'évaluer les pratiques et contenus mis en place à l'échelle nationale dans le domaine ;
- pour faire suite à la précédente recommandation, une évaluation des programmes de formation mis en place dans les institutions et les pays concernés devrait être menée ;
- une vaste consultation des universitaires et des professionnels de diverses disciplines devrait être envisagée ;
- une fois le programme d'éducation aux médias et à l'information prêt à être adapté, une expérience pilote devrait être menée, associée à un suivi et une évaluation permettant un retour d'informations effectif au profit d'une amélioration constante ;
- des négociations avec des prestataires de services fiables dans le domaine des cours en ligne ouverts à tous devraient être menées pour l'hébergement des modules du programme d'éducation aux médias et à l'information, ainsi que pour une promotion et une publicité larges des possibilités d'apprentissage ;
- des partenariats devraient être mis en place avec divers acteurs du secteur de l'information, des médias et des communications numériques (bibliothèques, archives, musées, entreprises des secteurs du cinéma, des médias et des jeux, et plates-formes numériques telles que réseaux sociaux, fournisseurs d'accès à Internet, fabricants de technologies, etc.).

La participation de parties prenantes et d'acteurs sociaux divers, et pas seulement des établissements d'enseignement ou des institutions académiques, est essentielle pour une approche impliquant l'ensemble de la société. Au niveau local, une collaboration en matière d'éducation aux médias et à l'information à l'échelle de la ville pourrait se révéler utile. Les villes éduquées aux médias et à l'information (métaphore incluant toutes les communautés) appartiennent à la Plateforme des villes de l'UNESCO²¹. En devenant des villes éduquées aux médias et à l'information, les villes peuvent stimuler l'élaboration et la mise en œuvre de l'éducation aux médias et à l'information en impliquant toutes les composantes de la société, pour créer en commun de la nouveauté en termes de contenus, d'actions, de solutions et de méthodologies. Cela peut aussi impliquer la création d'instruments de mesure permettant de déterminer si une ville répond ou non à ces critères. Les nouvelles actions peuvent consister par exemple à organiser une journée des bibliothèques dans les écoles, qui serait l'occasion pour des bibliothécaires ou des écrivains d'expliquer comment les informations sont produites, l'utilité des bibliothèques et d'autres questions liées à l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que de nouer des partenariats avec les parties prenantes de l'éducation aux médias et à l'information et d'autres autorités, des gouvernements locaux et municipaux, en vue de partager des initiatives et de soutenir les réseaux nationaux d'éducation aux médias et à l'information.

Remarque : Pour de plus amples informations sur les types de partenariats pouvant être établis avec les différents acteurs, voir le document *Global Framework for Media and Information Literacy Cities* de l'UNESCO²².

²¹ <https://fr.unesco.org/unesco-for-sustainable-cities>. Page consultée le 5 octobre 2021.

²² https://en.unesco.org/sites/default/files/global_framework_for_mil_cities.pdf.

9. Stratégies de mise en œuvre d'un programme d'éducation aux médias et à l'information

En ce qui concerne l'intégration du programme d'éducation aux médias et à l'information, les stratégies suivantes, décrites dans le programme d'éducation aux médias et à l'information de l'UNESCO à l'intention des éducateurs et des apprenants, demeurent applicables :

- **Cours à part entière** : un programme d'éducation aux médias et à l'information peut être proposé en tant que cours à part entière avec possibilité de validation de crédit(s). Il doit s'agir d'un cours obligatoire pour l'ensemble des apprenants, des éducateurs et des enseignants. Pour les enseignants et autres professionnels en exercice, le programme peut être adapté en vue de donner lieu à une certification de nouvelles compétences.
- **Approche institutionnelle** : cette approche requiert une formation intensive en présentiel, d'une durée comprise entre une et quatre semaines, suivie par la réalisation d'un projet en deux à trois mois. Des crédits peuvent également être attribués pour ce programme de formation. Cette approche peut aussi être adaptée pour l'obtention d'un certificat de nouvelles compétences par des professionnels tels que les enseignants en exercice. Il serait utile de créer et tenir à jour un registre numérique des ressources notamment pédagogiques relatives à l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que de mettre l'accent sur la création de ressources éducatives libres (REL), de contenus audiovisuels, de modules multimédias, de documents d'orientation et de documents de recherche. Au niveau international, l'UNESCO et d'autres entités contribuent aux ressources de connaissances. Des registres nationaux et locaux peuvent être gérés par des institutions membres de l'Alliance de l'UNESCO pour l'éducation aux médias et à l'information, dans leurs territoires respectifs.
- **Intégration dans divers cours** : différents éléments d'un programme d'éducation aux médias et à l'information peuvent être intégrés dans divers cours connexes (en fonction des particularités nationales) déjà proposés aux professionnels comme les éducateurs et les enseignants (par exemple, l'enseignement technologique, l'alphabétisation de base ou les sciences sociales). Cette approche est la plus complexe de toutes celles présentées dans ce document. Pour que cette intégration soit effective, une planification soignée, tenant compte des objectifs et de l'évaluation du programme dans son ensemble, est nécessaire. Dans le cadre de cette approche mixte, les clubs d'éducation aux médias et à l'information peuvent être encouragés, dans chaque environnement d'apprentissage, à fournir aux apprenants et aux mentors des occasions de stimuler et de mettre en pratique durablement les aptitudes et compétences nécessaires.

- **Cours en ligne** : un programme d'éducation aux médias et à l'information peut être proposé en ligne à l'intention de tous les apprenants ainsi que des professionnels (notamment les éducateurs et les enseignants) en formation ou en exercice. Cette approche peut faire appel à des partenariats internationaux (avec des institutions étrangères) et nationaux (avec une autre institution établie dans le même pays). Il est à noter que les établissements de formation des enseignants ne sont pas tenus de concevoir leurs propres cours en ligne, mais peuvent coopérer, le cas échéant, avec des universités disposant des infrastructures nécessaires pour proposer des cours en ligne. Un établissement peut envisager de proposer ce cours sous forme de programme débouchant sur un certificat ou un diplôme. En outre, les universités ouvertes et les instituts universitaires d'apprentissage à distance dans de nombreux pays peuvent concourir à mettre en pratique cette stratégie, notamment au moyen des services de MOOC. La diffusion en ligne des programmes d'éducation aux médias et à l'information (sous forme de MOOC) pourrait favoriser l'approche mixte. La diffusion de contenus via des plates-formes fondées sur les TIC permettrait aux apprenants, aux éducateurs et aux mentors de travailler ensemble à partir de diverses institutions et lieux d'apprentissage, de plates-formes numériques, d'associations et d'organes professionnels, et d'organisations de la société civile.
- **Formation sur le lieu de travail** : des cours d'éducation aux médias et à l'information peuvent être proposés à tous types de professionnels. Cette stratégie constitue une voie inexploitée de la formation à l'éducation aux médias et à l'information, qui s'inscrit dans le cadre du programme de recherche-développement de l'UNESCO pour l'élargissement de l'extension de l'éducation aux médias et à l'information (MIL^x)²³. L'intégration de l'éducation aux médias et à l'information dans les pratiques journalistiques et la formation au journalisme est une approche que l'UNESCO expérimente actuellement, en s'appuyant entre autres sur son document « [Media, and Information Literacy in Journalism: A Handbook for Journalists and Journalism Educators](#) »²⁴.
- **Apprentissage par la radio ou la télévision** : la pandémie de COVID-19 a montré qu'il était nécessaire d'associer les technologies numériques aux médias traditionnels pour garantir que chacun ait accès à l'information et à l'apprentissage, où qu'il vive et quelle que soit sa situation. L'UNESCO s'emploie actuellement à concevoir un MOOC sur l'éducation aux médias et à l'information dispensé par la radio²⁵, dans l'objectif de toucher les principaux groupes marginalisés, qui ne disposent pas ou peu d'un accès à Internet. Ce cours radiophonique repose sur la communication narrative. Il peut par conséquent se révéler utile pour toute personne nomade ou disposant uniquement d'un accès à la radio, qui souhaiterait

²³ Grizzle, A., Hamada, M. « Media and Information Literacy Expansion (MILx): Reaching Global Citizens with MIL and other Social Competencies » in Carlsson, U. (2019). *Understanding Media and Information Literacy (MIL) in the Digital Age*. Faculté de journalisme, médias et communication. Université de Göteborg, Suède.

²⁴ https://en.unesco.org/sites/default/files/mil_eng.pdf. Page consultée le 4 novembre 2021.

²⁵ Lien vers les MOOC sur l'éducation aux médias et à l'information : <https://en.unesco.org/themes/media-and-information-literacy/moocs>.

écouter et apprendre à tout moment, n'importe où. Cette approche, qui pourrait être adoptée à l'échelle nationale, ne se suffit pas à elle-même et devrait plutôt être employée en association avec les précédentes.

- **Mobilisation communautaire** : le cours pourrait également être proposé par le biais d'actions à destination des communautés, telles qu'un programme d'éducation des adultes pour les communautés rurales, un programme d'alphabétisation urbain, des services de médias communautaires, une sensibilisation via les réseaux sociaux pilotée par les organisations de la société civile et les ONG et un programme spécial d'alphabétisation diffusé sur les radios et télévisions traditionnelles nationales.
- **Intégration aux organisations de jeunes** : les jeunes, en leur qualité de co-créateurs et de co-chefs de file, font partie intégrante du développement durable de l'éducation aux médias et à l'information au-delà du Programme 2030. L'UNESCO expérimente actuellement l'initiative *Capacity Building for Youth Organisations on Media and Information Literacy*. Cette approche associe des actions institutionnelles à l'acquisition de compétences individuelles en éducation aux médias et à l'information . En septembre 2021, plus de 300 organisations de jeunes, touchant des centaines de milliers de jeunes, avaient été formées à intégrer l'éducation aux médias et à l'information dans leurs politiques et leurs opérations.
- **Apprentissage à domicile** : la pandémie de COVID-19 a une fois encore rappelé le caractère indispensable des approches d'apprentissage mixtes. Concevoir et mettre en œuvre un programme sur l'éducation aux médias et à l'information en vue d'une formation et d'un apprentissage autonomes et à domicile ou dans les espaces communautaires communs, permettrait de toucher un public plus large et de nouveaux pans de la société.

REMARQUE :

- I. Des analyses devraient être menées pour évaluer les obstacles culturels à la communication à différents niveaux de la société. Sont concernés les projets, les quartiers, les villes, les pays et les régions ciblés par l'intégration de l'éducation aux médias et à l'information.
- II. En outre, des stratégies de mise en œuvre en ligne et en présentiel peuvent être envisagées. Pour ces deux approches, il faudrait distinguer ceux qui ont déjà eu recours à un programme d'éducation aux médias et à l'information pour la formation et la mise en œuvre (et qui pourraient tirer profit d'une formation complémentaire) de ceux qui s'apprentent à le faire pour la première fois.
- III. Dans la conception et la mise en œuvre d'un programme d'éducation aux médias et à l'information, l'égalité des genres devrait toujours être pleinement intégrée et/ou mise en avant dans les contenus, les résultats d'apprentissage et l'évaluation.

L'association de plusieurs de ces stratégies est recommandée. Le processus d'adaptation et les stratégies d'intégration utilisées varieront d'une institution à l'autre, en fonction de plusieurs facteurs déterminants, tels que le degré de préparation, la disponibilité des ressources, l'expertise, ainsi que la profondeur et l'étendue de l'intégration.

APPENDICE 1 : Recommandations relatives à l'éducation aux médias et à l'information formulées par l'UNESCO et divers partenaires mondiaux depuis quarante ans

- 1 [Déclaration de Grünwald sur l'éducation aux média \(1982\)](#)
- 2 [Déclaration de Prague « Vers une société formée à la maîtrise de l'information » \(2003\)](#)
- 3 [Proclamation d'Alexandrie sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie – Phares de la société de l'information \(2005\)](#)
- 4 [Agenda de Paris ou 12 recommandations pour l'éducation aux médias \(2007\)](#)
- 5 [Déclaration de Fès sur l'éducation aux médias et à l'information \(2011\)](#)
- 6 [Déclaration de Moscou sur la maîtrise de l'information et des médias \(2012\)](#)
- 7 [Cadre et Plan d'action de l'Alliance de l'UNESCO pour l'éducation aux médias et à l'information \[anciennement appelée GAPMIL\] \(2013\)](#)
- 8 [Déclaration de Paris sur l'éducation aux médias et à l'information à l'ère numérique \(2014\)](#)
- 9 [Recommandations de Riga sur l'initiation aux médias et à l'information dans un paysage médiatique et de l'information en mutation \(2016\)](#)
- 10 [Déclaration de Khanty-Mansiysk sur l'initiation aux médias et à l'information pour le développement d'une culture de gouvernement ouvert \(2016\)](#)
- 11 [Cadre mondial de l'UNESCO pour des villes éduquées aux médias et à l'information \(2018\)](#)
- 12 [Youth Open Letter on Media and Information Literacy to Heads of International Development Organizations and Heads of States \(2019\)](#)
- 13 [Déclaration de Séoul sur l'éducation aux médias et à l'information pour tous et par tous \(2020\)](#)